



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pass Jeunes 54 : inscriptions possibles jusqu'au 31 mars 2021

Du fait des contraintes de la crise sanitaire et de la reprise tardive des activités sportives, culturelles ou de loisirs, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle informe que les inscriptions pour l'année scolaire 2020 – 2021 pourront être prises jusqu'au 31 mars 2021.

Pass Jeunes 54 est un dispositif innovant mis en place par le Département, l'Etat, la Caf et la Msa destiné à favoriser un égal accès pour les jeunes de 6 à 16 ans à des activités au sein des associations.

Pass Jeunes 54 est une aide financière pour les jeunes de domiciliés en Meurthe-et-Moselle et dont les familles ont un quotient familial (QF) qui ne dépasse pas 650 €. Chaque famille a reçu un courrier (notification de droit) l'informant du montant de l'aide pour son ou ses enfant(s).

- Pour les QF de moins de 451 € montant de l'aide unique : 100 €
- Pour les QF de 451 € à 550 € : montant de l'aide unique : 70 €
- Pour les QF de 551 € à 650 € : montant de l'aide unique : 50 €

Pass Jeunes 54 est valable pour toute activité régulière sportive, culturelle, de loisirs (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers) dans le respect des règles sanitaires liées au COVID-19 à condition qu'elle soit encadrée et se déroule hors temps scolaire, sur une durée minimale de 3 mois. L'inscription à l'activité choisie doit être effectuée avant le 31 mars 2021 en remettant le courrier de la CAF (notification de droit) lors de l'inscription à l'organisateur - partenaire du dispositif qui prend en compte immédiatement l'aide financière mentionnée.

Les associations partenaires apposent une affiche Pass Jeunes 54 dans leurs locaux. S'il s'agit d'une association non-partenaire, celle-ci peut demander son adhésion à Pass Jeunes 54 par le biais des contacts suivants : passjeunes54@cdos54.fr - 09 70 19 96 54.

À noter : si le coût de l'inscription est inférieur au montant de l'aide, le dispositif couvre la totalité des frais d'inscription. Le montant restant n'est pas utilisable.